

► Objectif

Aider à la mise en place d'actions collectives destinées à moderniser et animer l'artisanat et le commerce de proximité

► Bénéficiaires

- Communautés urbaines de plus de 3000 habitants
- Bourg centres ruraux de moins de 3000 habitants.
- Communautés de communes.

Bénéficiaires finaux: artisans et commerçants des territoires concernés.

► Prestation

La CMA met à votre disposition ses capacités par :

- l'analyse de la problématique locale, afin d'identifier les forces et les faiblesses des acteurs concernés,
- l'apport de données économiques sur les activités artisanales concernées,
- le conseil sur la mobilisation des financements spécifiques (FISAC - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, aides régionales, autres partenaires...),
- l'apport en conseil et expertise dans les actions.

La CMA peut, suivant les projets concernant l'artisanat, assurer :

- la maîtrise d'ouvrage et l'animation d'actions spécifiques au service du secteur des métiers.
- la communication auprès de ses ressortissants.

► Modalités

Convention entre la collectivité et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

► Références

L'avis de la CMA est nécessaire à tout dossier FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)

La CMA est membre du comité d'attribution du FLACR (Fond Local d'Aide au Commerce Rural)

► Contacts

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège
Tél. : 05.34.09.88.00
Gérard ROUX
g.roux@cm-ariège.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Ariège